**audit de SUIVI ANNUEL AMUREBA**

**Nom**

**et adresse** de l’entité auditée

(N°BCE XXXX.XXX.XXX et N°UE X.XXX.XXX.XXX)

Date et version du rapport

*- Canevas type utilisé : Version 2024.1 (avril 2024) -*

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du prestataire (entreprise) : |  |
| Nom / prénom de l’auditeur(trice) responsable : |  |
| Compétence(s) AMUREBA exercée(s) dans ce rapport : |  |

Table des matières

[1 Utilisation du document 3](#_Toc163140405)

[2 Historique des versions du rapport : 4](#_Toc163140406)

[3 Résumé exécutif 4](#_Toc163140407)

[4 Données administratives 5](#_Toc163140408)

[5 Déroulement de la prestation 6](#_Toc163140409)

[6 Description du périmètre de l’audit 6](#_Toc163140410)

[7 Analyse des flux 6](#_Toc163140411)

[7.1 Historique des consommations depuis l’année de référence 6](#_Toc163140412)

[7.2 Indicateurs d’activité 6](#_Toc163140413)

[7.3 Ajustements 7](#_Toc163140414)

[7.4 Analyse des flux énergétiques de l’année de suivi 7](#_Toc163140415)

[8 Indices de performances 7](#_Toc163140416)

[9 ACTIONS D’AMELIORATION 7](#_Toc163140417)

[10 Atteinte des objectifs 8](#_Toc163140418)

[11 Annexes 8](#_Toc163140419)

# Utilisation du document

Les canevas AMUREBA mis à disposition par l’Administration sont un outil de standardisation du rapportage afin d’en faciliter la compréhension par le bénéficiaire et la transmission entre auditeurs. Dans son usage des canevas, l’Administration encourage l’auditeur à lui faire part de toute proposition d’amélioration via l’adresse amureba@spw.wallonie.be.

En cas de question méthodologique, l’auditeur peut prendre contact avec le facilitateur de la Région wallonne : <https://energie.wallonie.be/fr/facilitateurs-energie-industrie.html?IDC=9488>

Le présent canevas **doit** être utilisé pour réaliser le rapportage des audits de suivi annuel en Région wallonne, suivant la méthodologie AMUREBA.

Avant de liquider la subvention d’un audit ou d’une étude, le SPW Energie peut imposer la mise en conformité méthodologique du rapport.

Lors de la rédaction de son rapport, il est demandé à l’auditeur :

* D’assurer la traçabilité des différentes versions de son rapport et de la version de la méthodologie appliquée ;
* De respecter la structure détaillée ci-après, telle que l’organisation et le titre des chapitres à partir du point 2 de ce canevas ;
* De fournir l’ensemble des informations demandées ou, en cas d’impossibilité, de le justifier par des éléments factuels ;
* D’intégrer et de compléter les tableaux et graphes demandé dans la méthodologie.

En tant qu’expert technique, l‘auditeur doit compléter le rapport de tous les éléments nécessaires à la réalisation d’un audit exhaustif et de qualité, même s’ils ne sont pas mentionnés dans ce canevas.

Pour les audits bénéficiant d’un financement de la Région wallonne, le logo « Wallonie Energie SPW », tel que visible en en-tête de ce document, doit être intégré. L’auditeur peut utiliser la mise en page du présent document ou utiliser sa propre mise en forme.

Dans ce canevas :

* Nous utiliserons des info-bulles pour donner des indications complémentaires.

 Information à destination de l’auditeur.

* *Les éventuels textes en italique doivent être retranscrits en l’état dans le rapport de l’auditeur, il s’agit d’informations nécessaires à la bonne compréhension du rapport par le bénéficiaire.*

Historique des versions du canevas-type utilisé :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Révision du canevas** | **Date** | **Méthodologie en vigueur** | **Modifications principales** |
| 2024.1 | 01/04/2024 | Version 2024.1  | Version officielle pour l’entrée en vigueur de l’arrêté |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

# Historique des versions du rapport :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Révision du rapport** | **Date** | **Méthodologie appliquée** | **Modifications principales** |
| Rev A | XX/XX/XXXX | Version XXXX.X du XX/XX/XXXX | Première édition |
| Rev B |  |  |  |
| Rev C |  |  |  |
| Rev D |  |  |  |
| Rev E |  |  |  |

# Résumé exécutif

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dans quel cadre est réalisé cet audit ?  | Audit Obligatoire | Volontaire |
| Le site a une activité considérée comme ? | Industrielle | Tertiaire | Mixte |

*(Biffez les mentions inutiles)*

En fonction du type d’activité auditée, l’auditeur trouvera les spécificités applicables à cet audit dans la méthodologie AMUREBA.

Ce paragraphe doit contenir les éléments suivants :

* Adresse du site audité et description succincte de son activité opérationnelle ;
* Description générale du périmètre, rappel du choix de l’année de référence et de l’année sur laquelle porte le suivi des performances ;
* Rappel des objectifs d’efficacité énergétique, de réduction des émissions de CO2 et de production renouvelable, à horizon de 4 ans et pour 2050 ;
* Résultats en termes d’évolution des indices IEE, IC et ISER depuis l’année de référence, sous forme de graphique ;
* Commentaires non engageants du bénéficiaire et impacts sur ses objectifs / sa vision à long terme.

# Données administratives

|  |
| --- |
| Bénéficiaire |
| Nom de l’entitéAdresse N° d’entreprise (format "XXXX.XXX.XXX") N° d’établissement (format "X.XXX.XXX.XXX")  |   |
|  |
|  |
|  |
| Personne de contact du bénéficiaire |
| Nom Mail Téléphone |  |
|  |
|  |
| Prestataire de service |
| Nom de l’entreprise Date de validité de la reconnaissance de l’entreprise |   |
|  |
| Auditeur(trice) labellisé(e) responsable de la prestation |
| Nom  Date d’échéance de labellisationMail Partie de l’audit prise en charge |   |
|  |
|  |
|  |
| Auditeur(trice) labellisé(e) impliqué(e) (section à dupliquer si nécessaire) |
| Nom  Date d’échéance de labellisationMail Partie de l’audit prise en charge |   |
|  |
|  |
|  |
| Auditeur(trice) candidat(e) à la labellisation (section à dupliquer si nécessaire) |
| Nom MailPartie de l’audit prise en charge |  |
|  |
|  |
| Dossier de demande de subvention |
| N° de dossier Chèques Energie |  |
| Dossier d’origine de cette prestation |
| N° de dossier Chèques Energie |  |
| Type d’audit | Audit Global / Audit de Suivi Annuel |

# Déroulement de la prestation

Ce chapitre doit contenir les éléments suivants :

* Référence méthodologique (révision utilisée de la méthodologie) ;
* Composition de l’Energy team avec identification de la personne de contact technique dans l’entité (nom, mail, téléphone) ;
* Dates principales (démarrage, visites, présentation des résultats) ;

# Description du périmètre de l’audit

Ce paragraphe doit contenir les éléments suivants :

* Bref historique du bénéficiaire, de l’entreprise, de l’entité ou du site ;
* Activités et produits (code NACE en vue de distinguer industrie/tertiaire) ;
* Rappel des éléments essentiels relatifs aux bâtiments et vecteurs énergétiques utilisés ;
* Rappel des éléments essentiels relatifs à l’activité opérationnelle et vecteurs énergétiques utilisés ;
* Description des modifications apportées au périmètre depuis l’année de référence ;
* Mise à jour du diagramme des flux :
	+ Industrie : Diagramme des flux process simplifié si applicable selon méthodologie, à placer dans une annexe
	+ Tertiaire : Diagramme des flux HVAC simplifié si applicable selon méthodologie, à placer dans une annexe

Le bénéficiaire peut inclure des considérations sur la conjoncture économique

# Analyse des flux

## Historique des consommations depuis l’année de référence

Ce paragraphe doit contenir les éléments suivants :

* Consommations facturées et autoproduites par vecteur (tableau et graphique) ;
* Consommations en unités d’énergie finale, primaire, émissions de CO2 ;
* Analyse de l’autoconsommation, des moyens de stockage et des exportations ou mutualisations éventuelles ;
* Analyse des tendances observées (histogramme mensuel, signature énergétique, ...).

## Indicateurs d’activité

Ce paragraphe doit contenir les éléments suivants pour chaque année de suivi depuis l’année de référence, en tenant compte des éventuelle(s) modification(s) structurelle(s) :

* la liste, description, unité et valeur de chacun des indicateurs d’activité ;
* la liste et valeurs des facteurs statiques (usage dont la consommation n’est pas liée à un indicateur d’activité).

 L’auditeur justifie dans son rapport tout changement de description ou d’unité.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Usage | Indicateur d’activité | Description | Valeur | Unité |
|  |  |  |  |  |

## Ajustements

Ce paragraphe doit contenir les éléments suivants :

* Description qualitative des événements survenus lors de l’année de suivi, qui sont de nature à impacter le modèle énergétique ;
* Liste et explication quantitative des modifications structurelles éventuelles des données de référence ;
* Liste et explication quantitative des ajustements conjoncturels éventuels des données de référence.

 S’il est pertinent d’intégrer au rapport le détail des mesures, l’auditeur peut le fournir dans une annexe.

## Analyse des flux énergétiques de l’année de suivi

La méthodologie AMUREBA définit dans quelles circonstances cette analyse doit être réalisée.

Ce paragraphe doit contenir les éléments suivants :

* Matrice des consommations telle que définie dans la méthodologie, en unités d’énergie physique, finale, primaire, CO2 et euros répartis en usages significatifs ;
* Consommations et émissions spécifiques pour chacun des usages significatifs ;

# Indices de performances

 La méthodologie AMUREBA définit les indices de performance Energie, CO2 et Renouvelable qui doivent être utilisés en conformité méthodologique du rapport.

Ce paragraphe doit contenir sous forme de tableaux et de graphiques les éléments suivants pour chaque année depuis l’année de référence :

* Rappel et mise à jour des consommations spécifiques pour chacun des usages significatifs ;
* Rappel des objectifs Energie, CO2 et Renouvelables ;
* Calcul des indices Energie, CO2 et Renouvelable globaux ;
* Calcul des indices Energie pour chacun des usages significatifs.

La méthodologie AMUREBA définit dans quelles circonstances les indices Energie par usage doivent être doit être calculés.

* Analyse des indices de l’année de suivi avec intégration des actions d’amélioration réalisées sur la période examinée.

# ACTIONS D’AMELIORATION

Ce paragraphe doit contenir le tableau actualisé des actions d’amélioration évaluées (écartées, réalisées et projetées).

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Action | Gain E Primaire | Gain E finale | Gain CO2 | Gain € | Investissement | Classe faisabilité | Classe rentabilité | Année de réalisation |

# Atteinte des objectifs

Le bénéficiaire se positionne en termes d’atteinte des objectifs au vu des résultats des indices, de la conjoncture, des ajustements conjoncturels et du potentiel d’amélioration encore mobilisable.

# Annexes

L’ensemble des annexes décrites ci-dessous correspondent au contenu minimum attendu et doivent être intégrées dans le rapport. L’auditeur est libre d’en rajouter suivant les spécificités de son étude.

Annexe 1 : Hypothèses de calcul

* Coefficients de transformation en énergie finale, primaire et CO2 (voir références dans la méthodologie) ;
* Prix des énergies considérés dans l’audit et justification (usage d’une moyenne, volatilité des prix, etc.) ;
* Coefficients économiques et source de l’information : Taux d’actualisation, indexation, … ;
* Détail technique des éléments nécessaire au calcul des éventuels modifications structurelles et ajustements conjoncturels (isolation, rendement, surface, force motrice, données climatiques, etc.)

Annexe 2 : Détails des nouvelles actions d’amélioration

Pour chacune des nouvelles actions d’amélioration étudiées, sous forme de fiche :

* Description de la situation initiale ;
* Description de l’amélioration ;
* Hypothèses de calcul et résultats en termes de gains (énergie, CO2, €) ;
* Investissements nécessaires (CAPEX) et coûts d’exploitation (OPEX), en identifiant les coûts de maintenance si applicable ;
* Subventions/aides possibles ;
* Classes de faisabilité et de rentabilité ;

Les classes de faisabilité et de rentabilité sont détaillées dans la méthodologie. La rentabilité doit être détaillée au minimum en temps de retour actualisé et valeur actualisée nette.

* Identification des risques et des contraintes opérationnelles liées au projet ;
* Justification de la nécessité ou non d’approfondir l’action d’amélioration par un audit partiel ou par une étude de faisabilité.

Annexe 3 : Documentation

* Informations détaillées à destination du demandeur sur les aides à l‘investissement ou au financement qui lui sont accessibles et référencés en annexe 2 ;
* Toutes autres informations administratives ou législatives en lien avec les améliorations demandées et pertinentes pour le demandeur (délais, procédures, lien vers site d’information, etc.) ;

Annexe 4 : Glossaire

L’auditeur intègre à son rapport une annexe comportant les définitions nécessaires à la bonne compréhension du bénéficiaire. Au minimum, les définitions suivantes doivent être présentes et complétées par l’auditeur avec la dernière version des textes (AGW et méthodologie).

* Audit énergétique ;
* Audit énergétique global (AG) ;
* Audit énergétique partiel (AP) ;
* Année de référence ;
* Année de validation ;
* Entité ;
* Usage significatif ;
* Facteur statique ;
* Indicateur d’activité ;
* Indices de performance ;
* Classes de faisabilité ;
* Autres définitions que l’auditeur considère comme importantes à la compréhension de l’étude.

Annexe 5 : Données à transmettre pour la réalisation d’une étude complémentaire

* Liste des documents fournis par le bénéficiaire et utilisés dans l’audit.
* Documents sources transmis par le bénéficiaire (justificatifs, factures, ...) ;
* Métré éventuel.